

REGLEMENTATION TECHNIQUE FFSA KARTING



Châssis Minime/Cadet 2020

Le Comité Directeur de la FFSA a validé ce mercredi 20 novembre les propositions de la CNK concernant les châssis Minime/Cadet à partir de 2020. Il s'agissait de prendre en compte la nouvelle homologation CIK-FIA internationale de la classe Mini.

En France, les châssis Minime/Cadet FFSA et Mini CIK-FIA cohabiteront sans problème dès la saison 2020, avec un ajustement des libertés techniques pour les châssis FFSA par rapport aux châssis CIK-FIA. Les motorisations Minime/Cadet restent identiques à la réglementation FFSA en vigueur pour la période 2018-2022.

Voici les configurations de châssis qui pourront prendre part aux compétitions françaises dans les catégories Minime et Cadet à partir de 2020 :

Châssis Mini CIK-FIA

- Cadre homologué CIK-FIA.

- Frein homologué CIK-FIA.
- Carrosseries homologuées CIK-FIA.
Liste consultable [ici](#).

Châssis Minime/Cadet FFSA

- Châssis complet homologué FFSA (présenté dans sa fiche globale d'homologation FFSA).
- Libertés techniques 2020 :
Moyeux de roues libres.
Arbre d'axe arrière libre.
Montage des carrosseries et pare-chocs homologués CIK-FIA autorisé.

Précisions réglementaires

- L'usage des matériaux suivant est interdit: magnésium, carbone, titane, céramique ...
Exemples d'interdiction : moyeux et jantes magnésium, baquet carbone, pièces titane, disque de frein céramique, ...
Exemples d'autorisation : moyeux et jantes aluminium, baquet en fibres de verre, disque de frein acier magnétique
- L'arbre d'axe arrière utilisé sur le châssis ne doit pas nécessairement provenir du même constructeur que le châssis lui-même.
- Le panachage des trois éléments de carrosserie homologuée CIK-FIA (carénage avant, panneau frontal, pontons latéraux) de marques ou modèles différents est autorisé, les deux pontons latéraux devant cependant être utilisés conjointement.
- Pour mémoire, les châssis FFSA et CIK-FIA n'ont pas de date de fin d'homologation en France.

Communiqué Pôle Presse FFSA